

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Réunion du Lundi 6 novembre 2017, à 20H**

**Présents** : MM. GICQUEL, Mme MALINGE, M. LE TRIONNAIRE, Mme LE BOURSICAUD-GRANDIN, M. VICAUD, Mme GUYOMARC'H, M. RYO, Mme LEGRAND, M. JEGOUSSE, Mme HERROUX-LE BEC, M. BALLIER, M. MORICE, Mme MAINGUY, M. RENAUD, M. BREDOUX, M. GUIDOUX, Mme LE ROUIC, Mme MICHEL, Mme MARTIN, Mme EYCHENNE, Mme LAFFEACH, M. ROESCH, Mme JADE, M. GIRARD, M. FRENKEL, M. DANIEL, Mme MOTAIS, Mme DEGOIS-PERRAUD, M. TEXIER

**Secrétaire de séance** : Mme JADE

**Adoption du PV de la séance du 25 septembre 2017**

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre est approuvé à l'unanimité après rectification du nombre de commune « labellisées » Village Etape : 51 au lieu de 42. Sur demande de la liste Bien Vivre à Elven, la version définitive du règlement des installations sportives lui sera communiqué

**Décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations au Maire  
du Conseil municipal du 23/04/2014**

**D17/2017 : Acquisition de 2 véhicules**

**Un véhicule Peugeot électrique Ion Active pour la police municipale.**

Marché attribué au concessionnaire Gemy Vannes pour la somme de 13 273.35€ HT.

**Un véhicule Peugeot électrique Ion Active pour le service technique.**

Marché attribué au concessionnaire Gemy Vannes pour la somme de 16 606.68€ HT.

**D18/2017 : Arrêt de bus à la Motte Verte**

Mise en accessibilité pour les personnes à mobilité réduite de l'arrêt de bus du réseau Kicéo à la Motte Verte. Marché attribué à la SA Colas Centre Ouest de Vannes pour un montant de 15 174.83€ HT

L'adjoint à l'urbanisme et aux infrastructures précise que l'arrêt de bus va être déplacé ; il se situera avant le rond-point, de manière déportée sur un terrain jouxtant l'opération du Lotissement de la Motte Verte.

**Vie Municipale**

**1- Installation d'un nouveau Conseiller Municipal**

Lors de la séance du 7 avril 2014, sur proposition du Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal a décidé que chaque commission serait composée, en plus du maire membre de droit, de 8 à 12 conseillers municipaux dont les adjoints délégués et, éventuellement, le ou les conseillers délégués. Cette composition permettant de respecter le principe de représentation proportionnelle.

M. Le Maire ayant été informé de la démission de Mme Christèle MINDJIMBA, Conseillère Municipale, parvenue en mairie le 20 octobre 2017, Mme Françoise DEGOIS-PERRAUD de la liste « Bien Vivre à Elven » a été convoquée et appelée à être installée dans ses responsabilités de Conseillère Municipale à la séance du 6 novembre 2017.

Le Conseil Municipal, sur proposition de M. le Maire, a décidé, à l'unanimité, de désigner Mme DEGOIS-PERRAUD en remplacement de M. MINDJIMBA dans les commissions Affaires Scolaires/Enfance/Jeunesse, Urbanisme, Infrastructures, Développement Durable, Travaux, Agriculture et Patrimoine, Vie associative, Sports, Tourisme, Culture et Communication, Affaires Sociales, Solidarités et Anciens Combattants, Personnel Communal et Achat Public.

La composition des commissions municipales est par conséquent modifiée comme suit à compter du 6 novembre 2017 :

♦ **Commission « Affaires Scolaires/Enfance/Jeunesse »**

<b>Sophie GUYOMARC'H</b>	<b>Carole MALINGE</b>
<b>Rachel EYCHENNE</b>	<b>Luc LE TRIONNAIRE</b>
<b>Françoise MICHEL</b>	<i>Françoise DEGOIS-PERRAUD</i>
<b>Bernard MORICE</b>	<b>Alban DANIEL</b>
<b>Cécile LAFFEACH</b>	<b>Josiane MOTAIS</b>
<b>Jean-Yves ROESCH</b>	<b>Didier Simon TEXIER</b>

♦ **Commission « Finances, Économie, Emploi, Artisanat et commerce »**

<b>Carole MALINGE</b>	<b>Nicolas GUIDOUX</b>
<b>Hélène LE ROUIC</b>	<b>Denis FRENKEL</b>
<b>Michèle MAINGUY</b>	<b>Josiane MOTAIS</b>
<b>Jean-Yves ROESCH</b>	<b>Didier Simon TEXIER</b>
<b>Michel BALLIER</b>	

♦ **Commission « Urbanisme, Infrastructures, Développement Durable, Travaux, Agriculture et Patrimoine»**

<b>Luc LE TRIONNAIRE</b>	<b>Guenhaël RENAUD</b>
<b>François VICAUD</b>	<b>Annaïg MARTIN</b>
<b>Bernard MORICE</b>	<b>Alban DANIEL</b>
<b>Marcel JEGOUSSE</b>	<b>Denis FRENKEL</b>
<b>Michèle MAINGUY</b>	<i>Françoise DEGOIS-PERRAUD</i>
<b>Dominique RYO</b>	<b>Didier Simon TEXIER</b>

♦ **Commission « Vie associative, Sports, Tourisme, Culture et Communication»**

<b>Dominique RYO</b>	<b>Alexandre GIRARD</b>
<b>Gwénaëlle LEGRAND</b>	<b>Guenhaël RENAUD</b>
<b>Nelly JADE</b>	<i>Françoise DEGOIS-PERRAUD</i>
<b>Françoise MICHEL</b>	<b>Denis FRENKEL</b>
<b>Raymonde LE BEC</b>	<b>Alban DANIEL</b>
<b>Pascal BREDOUX</b>	<b>Didier Simon Texier</b>

◆ Commission « Affaires Sociales, Solidarités et Anciens Combattants »

Claudine LE BOURSICAUD	Sophie GUYOMARC'H
Michel BALLIER	Alban DANIEL
Cécile LAFFEACH	<i>Françoise DEGOIS-PERRAUD</i>
Marcel JEGOUSSE	Didier Simon TEXIER
Rachel EYCHENNE	

◆ Commission « Personnel Communal »

Raymonde LE BEC	Michel BALLIER
Hélène LE ROUIC	Nelly JADE
Annaïg MARTIN	<i>Françoise DEGOIS-PERRAUD</i>
Michèle MAINGUY	Denis FRENKEL
Pascal BREDOUX	Alban DANIEL
Claudine LE BOURSICAUD	Didier Simon TEXIER

◆ Commission « Achat Public »

Gwénaëlle LEGRAND	Hélène LE ROUIC
Alexandre GIRARD	Michel BALLIER
Carole MALINGE	<i>Françoise DEGOIS-PERRAUD</i>
Nicolas GUIDOUX	Denis FRENKEL
Michèle MAINGUY	Alban DANIEL
Jean-Yves ROESCH	Didier Simon TEXIER

---

## Enfance jeunesse/Affaires Scolaires

---

### 1- Convention de coopération avec le Conseil Départemental du Morbihan et le Collège Public pour la production de repas par la Cuisine Centrale pour le Collège : Tarifs 2017

Lors de la séance du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal a décidé de conclure un partenariat avec le Conseil Départemental du Morbihan et le Collège Public sous forme d'une convention de coopération pour une durée de 5 ans.

Conformément à l'article 5-1 de la convention de coopération, le prix des repas est défini par le Conseil Municipal de la commune.

Ce tarif est composé :

- Du coût des denrées alimentaires/repas
- Du coût de revient /repas calculé selon les frais de fonctionnement de la cuisine centrale

- D'une participation déterminée sur la base du coût d'amortissement lié à la construction du bâtiment, du montant hors taxes de remplacement ou/et d'acquisition de matériel, des travaux sur le bâtiment au prorata du nombre de repas livrés annuellement.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le tarif d'un repas servi au Collège Public pour l'année scolaire 2017-2018 de la façon suivante :

Tarif d'un repas Collégien :

- Coût des denrées/repas collégiens : 1.952 €/repas
- Coût de revient/repas estimé :1.64 €/repas
- Participation au coût d'amortissement 2017 : 0.30 €/repas

Soit un tarif de 3,89 €/repas

Tarif d'un repas Adulte :

- Coût des denrées/repas adultes : 1.952 €/repas
- Coût de revient/repas estimé :1.64 €/repas
- Participation au coût d'amortissement 2017 : 0.30 €/repas

Soit un tarif de 3,89 €/repas

Le coût de revient de l'année N est calculé à partir des dépenses réelles de l'année N-1. La participation au coût d'amortissement est calculée sur une estimation des repas produits sur l'année N. Une régularisation, pour intégrer les dépenses réelles de l'année N et le nombre de repas réels sur l'année N sera effectuée le 1<sup>er</sup> trimestre de l'année N+1

Il est précisé à la liste « Elven pour le Changement » que les charges de personnel sont intégrées dans le coût de revient.

## **2- Service Enfance-Jeunesse : Convention de partenariat avec la commune de Trédion**

Le Conseil Municipal lors de la séance du 3 juillet 2017 a décidé de reprendre les activités enfance jeunesse et de créer un pôle enfance jeunesse au sein des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Dans ce cadre il est proposé au Conseil Municipal une convention avec la commune de Trédion afin que les habitants Trédionnais puissent bénéficier des services Enfance jeunesse Elvinois au même titre que les habitants d'Elven. Cette convention stipule les modalités de ce partenariat.

Après délibération, le Conseil Municipal, par 28 voix pour et 1 abstention (liste « Elven pour le Changement »):

- Approuve la convention
- Charge Monsieur le maire de faire appliquer son contenu
- Autorise Monsieur le maire, à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

La liste « Elven pour le changement » précise qu'elle s'abstient car elle ne partage pas la décision de municipaliser les activités enfance/jeunesse, en effet elle considère que la reprise de ces activités va générer une inflation des dépenses en raison des choix politiques sur la programmation, le secteur associatif étant plus « agile » et considère que c'est à la société civile de prendre en charge ce type d'activités.

### **3- Règlement Intérieur service Enfance-Jeunesse**

Le Conseil Municipal lors de sa séance du 3 juillet 2017 a décidé de reprendre les activités enfance jeunesse exercées par l'association Elven Sport Loisirs et de créer un Pôle Enfance-Jeunesse au sein des services municipaux de la commune d'Elven à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La mise en place d'un service enfance-jeunesse nécessite de définir, dans un règlement intérieur, les modalités d'organisation et de gestion.

Le Conseil Municipal, après délibération, par 28 voix pour et 1 abstention (liste « Elven pour le Changement pour le même motif que sur la question de convention de partenariat avec Trédion):

- Approuve le règlement intérieur ci-joint
- Charge Monsieur Le Maire de faire appliquer son contenu
- Autorise, Monsieur Le Maire, à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

### **4- Tarifs Service Enfance-Jeunesse - Cybercommune**

Le Conseil Municipal lors de la séance du 3 juillet 2017 a décidé de reprendre les activités enfance jeunesse et de créer un pôle enfance jeunesse au sein des services municipaux à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

La mise en place de ce service nécessite le vote des tarifs des activités de celui-ci.

Après délibération, le Conseil Municipal par 28 voix pour et 1 abstention (liste « Elven pour le Changement pour le même motif que sur la question de convention de partenariat avec Trédion):

- Approuve la grille tarifaire ci-dessous

#### **ALSH 3-11 ans**

	A	B	C	D	E	
QF (ELVEN et commune conventionnée)	0-600	601-700	701-900	901-1300	+ DE 1301	COMMUNES NON CONVENTIONNEES
JOURNEE	11€	13€	14.50€	16€	17.50€	20€
½ JOURNEE AVEC REPAS	7€	8€	9€	9.75€	10.50€	12.10€
½ JOURNEE SANS REPAS	4.50€	5.50€	6.25€	7€	8€	9€

Le tarif inclût le goûter.

#### **Garderie ALSH 3-11 ans et 10-17 ans**

0.45€ du quart d'heure; 0.90€ la demi-heure; 1 € 80 par enfant/heure

#### **Maison des jeunes (accueil informel- hors activités programmées)**

<b>Accueil informel</b>	<b>Adhésion annuelle de 5€</b>
-------------------------	--------------------------------

#### **ANIMATION 10-17 ans**

	A	B	C	D
QF	0-700	701-1000	1001-1300	+ DE 1301
Journée ou ½ journée sans intervenant	1€	1€	1€	1€
Journée ou ½ journée avec intervenant ou repas	2.60€	2.80€	3€	3.20€

<b>Sortie Vannes</b>	<b>8€</b>	<b>8.50€</b>	<b>9€</b>	<b>9.50€</b>
<b>Sorties extérieures à Vannes</b>	<b>10€</b>	<b>11€</b>	<b>12€</b>	<b>13€</b>
<b>Sorties parc attraction</b>	<b>16€</b>	<b>18€</b>	<b>20€</b>	<b>22€</b>
<b>Bivouac</b>	<b>43€</b>	<b>44€</b>	<b>45€</b>	<b>46€</b>

Goûter et pique-nique à la charge des familles

### SEJOURS

<b>QF</b>	<b>0-700</b>	<b>701-1000</b>	<b>1001-1300</b>	<b>+ DE 1301</b>
	<b>175€</b>	<b>185€</b>	<b>195€</b>	<b>205€</b>

### POINT CYBERCOMMUNE

<b>Accueil / cours individuels</b>	<b>Adhésion annuelle de 5€/ foyer</b>
<b>Ateliers collectifs</b>	<b>5€/atelier/personne</b>

### GARDERIE PERISCOLAIRE DESCARTES

<b>Tarif matin</b>	<b>Tarif soir</b>	<b>Tarif mercredi midi</b>
7h30/7h45 0€45 puis 0.90€ la demi-heure	0.90€ la demi-heure Goûter : 0.30€ l'unité	0.90€ la demi-heure Après 13h, 9€

### 5- UNICEF : Convention d'objectifs

La Ville d'ELVEN a obtenu le titre Ville Amie des Enfants 2014/2020 UNICEF.

Dans ce cadre, la commune d'ELVEN est invitée à signer la charte Ville Amie des enfants ainsi que la convention d'objectifs 2017-2020.

Pour cela, elle souhaite s'engager à

- mettre en œuvre la Convention des droits de l'enfant au niveau local : il sera tenu compte des droits de l'enfant dans les politiques publiques locales, les dispositifs locaux dirigés vers les enfants, les jeunes et leurs familles mais aussi les budgets de la collectivité.
- développer des actions innovantes pour apporter les réponses les mieux adaptées aux situations que connaissent les enfants et les jeunes et en particulier les plus fragiles.
- encourager les enfants et les jeunes à être des acteurs de la vie sociale. Leurs besoins, leurs voix, leurs opinions, leurs projets seront pris en compte et influenceront, dans tous les domaines qui les concernent, la prise de décision des élus locaux.
- faire connaître les droits de l'enfant et à en évaluer l'application sur son territoire.

La candidature d'ELVEN a reposé sur les actions ou projets innovants suivants :

- Bien-être et cadre de vie :
- Non-discrimination et égal accès aux services et à la lutte contre la pauvreté :
- Participation citoyenne des enfants et des adolescents :
- Sécurité et protection :
- Parentalité :
- Santé, hygiène et nutrition :
- Prise en compte du handicap :
- Education :
- Accès au jeu, sport, culture et loisirs :
- Engagement pour la solidarité internationale :

La ville s'engage par ailleurs pour la durée de la convention à prioriser ses actions en direction des enfants et des adolescents dans les domaines suivants conformément aux préconisations de la commission d'attribution du titre Ville Amie des enfants:

- Non-discrimination, égal accès aux services et lutte contre la pauvreté
- Santé, hygiène et nutrition
- Education

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- Approuve le dossier de candidature
- Autorise M Le Maire ou son représentant à signer la présente convention d'objectifs pour une durée de 3 ans et à prendre toutes les mesures nécessaires à son application

M Le Maire remercie les élus référents de ce secteur ainsi que les services qui ont participé au montage, à la présentation et à l'obtention de ce titre.

La liste « Bien Vivre à Elven » souligne son adhésion à cette candidature. La liste « Elven pour le Changement » également mais regrette que la commune n'ait pas participé à une action de solidarité internationale en direction des enfants en 2015.

## **6- Adhésion UNICEF**

Dans le cadre de l'obtention du titre Ville Amie des Enfants 2014/2020 UNICEF, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité d'adhérer à l'UNICEF pour un montant annuel de 200€.

Cela permettra d'entrer dans un réseau de plus de 200 collectivités, de soutenir les projets de l'UNICEF, de bénéficier des partenariats et des actions UNICEF.

## **7- Désignation d'un représentant au Conseil d'Administration du Collège Public**

Selon l'article R421-14 du Code de l'éducation, le Conseil Municipal doit désigner un représentant de la commune au Conseil d'administration du collège public.

Le Conseil Municipal, désigne, à l'unanimité, Mme Rachel EYCHENNE comme représentante au Conseil d'Administration du collège public.

---

## Aménagement du Territoire/Urbanisme/Travaux/Infrastructure

---

### **1- Travaux d'aménagement et signalétique sur le circuit de randonnée bois et cours d'eau labellisé PDIPR- Demande de participation financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan**

Par une délibération en date du 23 février 2016, le Conseil Municipal a décidé d'adhérer au Plan départemental des Itinéraires de promenades et de Randonnées et a approuvé le tracé du réseau d'itinéraire de randonnée « Entre Bois et Cours d'Eau ».

Afin d'aménager l'itinéraire et de le rendre accessible aux randonneurs, la commune a réalisé des travaux de terrassement, de busage et d'arrasage de talus. Une signalétique spécifique aux chemins de randonnées a également été installée ainsi qu'un Totem. Un plan vectoriel a également été réalisé afin de recenser la faune, la flore et le patrimoine visible autour de ce circuit.

Le montant des travaux pour la réalisation de ce programme est de 9 558.55 € HT

Le Conseil départemental propose le financement de ces travaux à hauteur de 35 % du montant HT au titre de la création et la promotion des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

Le plan de financement prévisionnel se décompose comme suit :

DEPENSES		RECETTES	
Nature	Montant € HT	Nature	Montant €HT
Travaux	9 558.55	CD56 2017 (35 % du montant HT)	3 345.49
		Autofinancement Communal	6 213.05
TOTAL	9 558.55	TOTAL	9 558.55

L'aménagement de l'itinéraire de randonnée « Entre Bois et Cours d'Eau » rentrant dans les catégories d'opérations éligibles, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **Sollicite** une demande de participation financière auprès du Conseil Départemental du Morbihan au titre de la création et la promotion des plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier

La liste « Bien Vivre à Elven » souligne le travail important que ce dossier a généré depuis plusieurs années et la qualité des aménagements qui ont été réalisés.

### **2- Aménagement du Val de Kerbiler : Présentation de l'APD - Lancement de la consultation et autorisation à signer les marchés**

Le Val de Kerbiler est une vallée encaissée où coule le cours d'eau de Kerbiler et autour de laquelle s'étend l'urbanisation d'Elven. Elle découpe alors le tissu urbain en plusieurs parties de ville qui peinent à communiquer entre elles. La vallée représente donc à la fois une rupture d'urbanisation et un potentiel de connexion notamment par voies douces. Son aménagement ainsi qu'une réflexion sur les entrées et



points de liaison du site sont un véritable enjeu pour la commune d'Elven. Il s'agit de se servir du projet de valorisation de la vallée de Kerbiler afin d'améliorer le cadre de vie des habitants, de mieux intégrer le site aux circuits de randonnée locaux et d'offrir une alternative à la circulation en voiture. Dans cette perspective le bureau d'étude AGAP a été mandaté pour réaliser une étude de conception pour un montant de 5 400 € HT.

Ce projet bénéficie par ailleurs d'une aide financière au titre du TEPCV (Programme Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte porté par le PNR) à hauteur de 50 % d'un montant total de travaux de 100 000 € HT.

L'étude a conduit à plusieurs orientations d'aménagement et un phasage opérationnel.

La valorisation de la vallée du Kerbiler passe par des actions concrètes : l'aménagement du bassin de rétention en espace qualitatif, la mise en place d'une gestion par éco-paturage, la plantation d'un verger conservatoire, la création de mobilier, l'aménagement d'un parcours sur platelage bois, la réfection ou création de cheminements ou encore des mesures d'abattage.

Les travaux d'aménagement du Val de Kerbiler consistent à de l'abattage, à la création de cheminements, à l'installation de platelage, à l'installation de mobilier et signalétique et à l'aménagement des abords du bassin de rétention pour un montant estimatif de 135 400 € HT.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité

- Approuve l'avant-projet définitif pour un montant estimatif total de 135 400 € HT
- Décide d'inscrire en 2018 une première tranche de travaux pour l'aménagement du Val de Kerbiler
- Approuve le lancement d'une consultation pour la réalisation des travaux ci-dessus.
- Autorise M Le Maire à solliciter des participations financières auprès de divers partenaires pour la réalisation de ce projet
- Autorise M Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier

M Le Maire signale qu'il est proposé au Conseil Municipal de réaliser ce projet sous réserve que les crédits inscrits au TEPCV (Territoire à Energie Positive pour la croissance verte), signé avec l'ancien gouvernement soient versés. Il semble en effet que l'Etat ne dispose pas des crédits suffisants pour financer ce dispositif pour lequel il a signé des conventions de partenariat, l'Etat demande, en effet, la fourniture de pièces qui ne figuraient pas au dossier de constitution pour le versement des crédits. M Le Maire conclut que si la commune ne peut obtenir le versement des financements attribués, soit 50 000 €, le projet d'aménagement du Val de Kerbiler sera abandonné. Il précise que l'association Elv'21 a été sollicitée sur la participation à ce projet.

La liste « Bien Vivre à Elven » souligne que le secteur du Val de Kerbiler doit être valorisé et aménagé mais reconnaît que le projet devra être revu à la baisse s'il n'y a pas de financement.

### **3- Aménagement Foncier Agricole et Forestier d'ELVEN – Avis sur le lancement de la procédure**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Elven, après avoir examiné les observations déposées lors de l'enquête publique qui s'est déroulée en Mairie du 26 avril au 31 mai 2017, a validé, lors de sa réunion du 19 septembre 2017, la réalisation d'un aménagement foncier agricole et forestier sur un périmètre comprenant la commune d'Elven et une petite partie de la Commune de Trédion.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Émet un avis favorable** au lancement de la procédure d'aménagement foncier sur la commune d'Elven et une petite partie de la Commune de Trédion, conformément à l'avis de la Commission Communale d'Aménagement Foncier d'Elven.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Monsieur Le Maire précise que la commission aménagement foncier a examiné le rapport d'enquête publique et a entériné le périmètre d'étude tel qu'il avait été proposé, soit la totalité de la commune hors domaines forestiers. Il précise que les secteurs seront plus ou moins concernés, qu'il n'y aura pas de ponction sur les parcelles et que sur les 37 remarques portées au registre d'enquête publique, seules 3 remarques portaient sur le périmètre. Il explique également qu'en sus des objectifs affichés de l'aménagement foncier, cette étude permet le remaniement et le recalage du cadastre.

A la question de la liste « Bien Vivre à Elven » sur sa participation à la commission d'aménagement foncier, il est précisé que les 2 conseillers municipaux titulaires et suppléants qui doivent siéger à la commission ont été désignés lors de la séance du 6 juillet 2016 et que la désignation des autres membres est normée par les textes du code rural.

#### **4- Convention de mise à disposition d'une zone de stationnement couverte sous l'enceinte du Collège public d'Elven au profit de la commune d'Elven**

Le nouveau collège d'Elven a été livré à l'été 2017 pour une ouverture aux élèves à la rentrée 2017. Dans le cadre de la construction de ce site, un espace de stationnement couvert a été construit en rez-de-jardin sous la zone d'espace « grand jeux » du collège. Il s'agit d'un espace conçu de manière indépendante, sans accès au collège proprement dit, afin de l'ouvrir aux enseignants sur les temps scolaires mais aussi public, notamment de la salle de sport Ar Goët, 7j/7j et 24h/24h

Son caractère public rend sa gestion nécessaire par la commune d'Elven

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve** la gestion de ce parking par la commune d'Elven pour une durée de 12 ans
- **Approuve** les termes de la convention jointe
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer toutes pièces afférentes à ce dossier et à le charger de la bonne exécution de la convention

#### **5- Dénomination de nouvelles rues – Lotissement Le Clos de la Motte Verte**

Afin d'améliorer la signalétique et la géolocalisation des zones urbanisées, le Conseil Municipal, après délibération, décide, à l'unanimité de nommer les voies du Lotissement le Clos de la Motte Verte en restant sur le thème des oiseaux :

**Prolongement de la Rue de Tréguel** jusqu'à la Rue des Chardonnerets

Voie Ouest / Est partant de la rue de Tréguel ..... **Allée des Bouvreuils**

Voie secondaire en impasse partant de l'Allée des Bouvreuils (axe Sud/Nord) ..... **Allée des Hirondelles**

Voie secondaire en impasse partant de l'Allée des Bouvreuils (axe Nord/Sud) ..... **Allée des Rossignols**

Plan du Lotissement Le Clos de la Motte Verte :



## 6- Numérotation des habitations dans le village de Villemaigre

Afin d'améliorer la lisibilité des adresses dans les villages, notamment pour les secours, les livraisons..., le Conseil Municipal, après délibération, décide à l'unanimité d'attribuer un numéro à chaque habitation dans le village de Villemaigre.

Cette attribution se fera courant de l'année 2018, un courrier sera remis à chaque propriétaire avec son numéro de plaque et les indications de pose. A charge, à chaque propriétaire, d'informer l'ensemble de ses contacts de cette modification.

La normalisation des adresses dans le village aura la forme suivante :

« **numéro** », **Villemaigre**



---

## Affaires Financières/Affaires économiques

---

### 1- Assainissement eaux usées : Compte d'Affermage 2016 et fixation de la surtaxe 2018

Après avoir pris connaissance et accepté les résultats du compte d'affermage de la SAUR pour l'année 2016 (montant de la surtaxe revenant à la commune : 251 592.60 Euros pour 1 907 abonnés et 232 621 m3 consommés – part fermière 218 065.10 Euros), le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de reconduire les tarifs 2017 suivants pour l'année 2018.

- part fixe..... 17.50 Euros
- par m3 consommé (dès le 1er m3).... 1.45 Euro

### 2- Transfert des Zones d'Activités Economiques : approbation du rapport de la commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées sur le transfert de la compétence des Zones d'Activités Economiques

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) renforce les compétences des communautés de communes et d'agglomération.

Elle prévoit notamment le transfert obligatoire, à compter du 1er janvier 2017, de l'ensemble des zones d'activité économique (ZAE). C'est dans ce cadre que la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) a été saisie afin d'analyser les composantes et l'évolution des ressources de Golfe du Morbihan – Vannes Agglomération au regard de la mise en œuvre du Transfert des Zones d'Activités Économiques.

Ses conclusions prenant la forme d'un rapport, ci-joint, ont été arrêtées par la CLECT lors de la séance du 19 septembre 2017. Elles mettent en lumière les différentes charges relatives à l'entretien des équipements et voiries et proposent une révision des attributions de compensation visant à accompagner les communes dans un contexte de diminution des concours financiers de l'Etat tout en préservant les capacités financières de la Communauté d'Agglomération à long terme.

Le rapport de CLECT constitue dès lors la référence pour déterminer le montant de l'attribution de compensation dans le cadre d'une révision libre autorisée par l'alinéa 1bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre de Golfe du Morbihan – Vannes agglomération est appelé à se prononcer par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des Conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article L. 5211-5 du code général des collectivités territoriales, prises dans un délai de trois mois à compter de la transmission du rapport.

A titre d'information l'Attribution de compensation (AC) pour la commune d'Elven était de 261 107 € pour l'année 2017. Le montant des charges transférées dans le cadre de la prise de compétence des zones d'activités économiques par GMVA qui va venir en déduction du montant de l'AC, à compter de 2018, est pour la commune d'Elven de 43 403.49 €.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité :

- **Approuve** le contenu et les conclusions du rapport de CLECT en date du 19 septembre 2017, tel qu'annexé à la présente délibération, portant sur le transfert des charges des Zones d'Activités Économiques et proposant une révision des attributions de compensation
- **Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **3- Budget Général 2017 : Décision modificative n°1**

Le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des mouvements de crédits sur différents chapitres au sein du budget principal voté le 10 avril 2017.

En effet, la Direction départementale des finances publiques a formulé plusieurs observations en juillet dernier pour l'amélioration de la qualité comptable. Ces recommandations conduisent aux mouvements budgétaires suivants :

- Au budget principal :
  - Reprise de provisions : des provisions à hauteur de 80 000€, au titre du **portage foncier** Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour le terrain d'accueil des gens du voyage, ont été inscrites. Le terrain ayant été acquis par la commune, les **80 000 € sont repris au budget**.
  - Amortissement de subventions d'équipement perçues : une subvention du Fonds interministériel pour les personnes handicapées (FIPH) a été perçue en 2014 pour l'acquisition d'une auto-laveuse. Celle-ci doit être amortie sur la même durée que l'équipement, soit 8 ans. Cela représente **1 821 € d'amortissement de subvention à inscrire** en 2017.

À cet effet, afin de pouvoir enregistrer ces écritures comptables, il convient d'effectuer des mouvements de crédits (ordre et réel) au sein des sections de fonctionnement et d'investissement du budget principal, selon les modalités ci-dessous :

Budget Principal – Section de fonctionnement

<u>DEPENSES</u>	<u>Budget Total</u>	<u>Décision Modificative</u>
Chapitre 011 : CHARGES A CARACTERE GENERAL	<u>1 111 105 €</u>	<u>+ 51 821 €</u>
Chapitre 012 : CHARGES DE PERSONNEL	<u>2 430 600 €</u>	<u>+ 30 000 €</u>
<b>TOTAL DE LA SECTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 429 837,78 €</b>	<b>+ 81 821 €</b>
<u>RECETTES</u>	<u>Budget Total</u>	<u>Décision Modificative</u>
Chapitre 78 : REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	<u>0 €</u>	<u>+ 80 000 €</u>
Chapitre 042 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	<u>744 €</u>	<u>+ 1 821 €</u>
<b>TOTAL DE LA SECTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>6 429 837,78 €</b>	<b>+ 81 821 €</b>

Budget Principal – Section d'investissement

<u>DEPENSES</u>	<u>Budget Total</u>	<u>Décision Modificative</u>
Chapitre 23 : IMMOBILISATIONS EN COURS	<u>4 367 560 €</u>	<u>- 1 821 €</u>
Chapitre 040 : OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION	<u>744 €</u>	<u>+ 1 821 €</u>
<b>TOTAL DE LA SECTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 256 411,21 €</b>	<b>0 €</b>
<u>RECETTES</u>	<u>Budget Total</u>	<u>Décision Modificative</u>
<b>TOTAL DE LA SECTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>6 256 411,21 €</b>	<b>0 €</b>

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **ADOpte** les propositions ci-dessus de Monsieur le Maire et l'autorise à procéder à ces modifications budgétaires :
  - Au budget principal, la décision modificative n°1 pour 2017 s'équilibre donc en fonctionnement à 6 511 658,78 € et en investissement à 6 256 411,21 €.

---

## Questions Diverses

---

### **1- Modification du tableau des effectifs**

Il est rappelé que, par délibération en date du 3 juillet 2017, le Conseil Municipal a approuvé le tableau des effectifs des emplois permanents du personnel, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017.

Il a également approuvé par une délibération du 3 juillet 2017, la reprise des activités enfance jeunesse exercées par l'association Elven Sport Loisirs et a décidé de créer un Pôle Enfance-Jeunesse au sein des services municipaux de la commune d'Elven

Afin de permettre le lancement du recrutement d'une assistante administrative enfance jeunesse au sein de ce Pôle, il s'avère nécessaire de procéder à une création de poste.

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;

Vu les décrets portant statuts particuliers des cadres d'emplois et organisant les grades s'y rapportant, pris en application de l'article 4 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée ;

Vu l'avis du comité technique

Le Conseil Municipal, après délibération, par 28 voix pour et 1 abstention (liste « Elven pour le Changement pour le même motif que sur la question de convention de partenariat avec Trédion) décide:

➤ **De créer :**

A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

→ un poste d'adjoint administratif non titulaire à temps incomplet pour le recrutement d'une assistante administrative enfance jeunesse;

➤ **De Dire** que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales correspondant aux emplois et grades ainsi transformés seront inscrits au budget primitif 2018

➤ **D'approuver** le tableau des emplois permanents de la collectivité respectivement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 comme indiqué ci-dessus :

En conséquence, le tableau des effectifs est modifié comme suit :

SERVICE	CADRE D'EMPLOI	GRADES	NOMBRE D'EMPLOI	ETP	Statut
Service Administratif	Attaché Territorial	Attaché Territorial Principal (fonction DGS communes de 3500-10 000 h)	1	TC	Titulaire
		Attaché Territorial	1	TC	Titulaire
	Rédacteur Territorial	Rédacteur Territorial	1	TC	Non titulaire
		Rédacteur Territorial	2	TC	Titulaire
		Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Titulaire
		Adjoint Administratif principal	1	0.8	Titulaire

		2 <sup>ème</sup> classe			
		Adjoint Administratif 1 <sup>ère</sup> classe	2	TC	Titulaire
Police Municipale	Agent de police Municipale	Brigadier-Chef Principal	1	TC	Titulaire
	Adjoint technique	Adjoint technique	1	TC	Non titulaire (contrat emploi d'avenir)
Service Technique	Technicien Territorial	Technicien principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	Non Titulaire
	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise Principal	2	TC	Titulaire
		Agent de Maîtrise Principal	1	17.5/35	Titulaire
		Agent de Maîtrise	1	TC	Titulaire
	Adjoint technique	Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	Titulaire
		Adjoint Technique Principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Titulaire
		<b>Adjoint Technique</b>	<b>8</b>	<b>TC</b>	<b>Titulaire</b>
		Adjoint Technique	1	27.8/35	Titulaire
Adjoint Technique		1	TC	Non Titulaire (contrat emploi d'avenir)	
<b>SERVICE</b>	<b>CADRE D'EMPLOI</b>	<b>GRADES</b>	<b>NOMBRE D'EMPLOI</b>	<b>ETP</b>	<b>Statut</b>
Restauration Scolaire	Agent de Maîtrise	Agent de Maîtrise	2	TC	Titulaire
		Adjoint Technique Principal 1 <sup>ère</sup> classe	1	TC	Titulaire
		Adjoint Technique	1	33/35	Titulaire
		<b>Adjoint Technique</b>	<b>1</b>	<b>27/35</b>	<b>Non titulaire</b>
		Adjoint Technique	3	31/35	Titulaire
		Adjoint Technique	1	31/35	Non Titulaire
		Adjoint Technique	1	28/35	Titulaire
		Adjoint Technique 1 <sup>ère</sup> classe	1	27.8/35	Titulaire
		Adjoint Technique	1	27/35	Titulaire
		Adjoint Technique	2	26/35	Titulaire
		Adjoint Technique	1	23/35	Titulaire
		Adjoint Technique	1	12/35	Non Titulaire
		Adjoint Technique	2	10/35	Non Titulaire
		Adjoint Technique	2	8/35	Non Titulaire
		Adjoint Technique	1	7/35	Titulaire
Adjoint Technique	2	7/35	Non Titulaire		
Adjoint Technique	1	2.5/35	Non Titulaire		
Médiathèque	Adjoint du patrimoine	Adjoint du patrimoine principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Titulaire
		Adjoint du patrimoine 1 <sup>ère</sup> cl	1	TC	Titulaire
Groupe Scolaire	Adjoint Technique	Adjoint technique 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Titulaire
	Agent territorial spécialisé des écoles maternelles	ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Titulaire
		ATSEM principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	27.8/35	Titulaire
		ATSEM 1 <sup>ère</sup> classe	1	24/35	Titulaire
Multi-Accueil	Educatrice de jeunes enfants	Educatrice principale de jeunes enfants	1	TC	Non Titulaire
		Educatrice de jeunes enfants	2	TC	Titulaire
	Auxiliaire de puériculture	Auxiliaire de puériculture principal 2 <sup>ème</sup> classe	2	TC	Titulaire
		Auxiliaire de puériculture 1 <sup>ère</sup>	2	TC	Titulaire



		classe			
	Infirmier territorial	Infirmière classe normale	1	17.5/35	Titulaire
	Adjoint technique	Adjoint Technique	2	23.8/35	Non Titulaire
	Adjoint d'animation	Adjoint d'animation	3	TC	Titulaire
Enfance-Jeunesse	Animateur	Animateur principal 2 <sup>ème</sup> classe	1	TC	Titulaire
	Adjoint administratif	Adjoint Administratif	1	17.5/35	Non titulaire

## **2- Animations culturelles de l'été 2017 : demande de participations financières**

Elven est riche d'un patrimoine culturel et naturel, inscrit dans le Parc naturel Régional. Afin de le faire connaître, la commune a décidé pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, de soutenir l'organisation des Estivales de l'été du 1<sup>er</sup> juillet au 30 août 2017. Dans ce cadre elle a proposé l'organisation de concerts de plein airs, notamment les mardis à l'issue des balades de la « Ronde du Bourg », afin d'animer le centre-ville durant le marché des producteurs.

Le coût de ces animations musicales est de 3 402.32 € TTC pour l'année 2017.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité sollicite une aide financière auprès du département du Morbihan pour le financement de ces concerts.

## **3- Information sur l'adhésion à la mise en réseau des médiathèques**

Une convention d'adhésion au réseau des médiathèques de l'agglomération a été adoptée au Conseil Communautaire du 28 septembre 2017. Cette convention prévoit notamment les dispositions engageant l'agglomération et les communes volontaires dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.

Afin de permettre au service de GMVA d'organiser le travail préalable et l'accompagnement des équipes communales à cette mise en réseau effective, l'EPCI a demandé à chaque commune de faire part de ses intentions.

La commune d'Elven s'est inscrite dans la seconde phase de déploiement, la phase préparatoire démarrera en septembre 2018 pour une mise en réseau effective de la médiathèque d'Elven pour septembre 2019.

Monsieur Le Maire indique que ce projet s'inscrit dans une démarche de mutualisation et souligne la qualité du logiciel choisi.

A la question de la liste « Bien Vivre à Elven » sur l'engagement de la commune dans la 2<sup>ème</sup> phase de déploiement plutôt que la première, M Le Maire explique que le déploiement sera plus aisé grâce aux retours d'expérience des communes de la première phase.

## **4- Séminaire de présentation du projet de Territoire**

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération organise un séminaire de présentation du « Projet de territoire » le **jeudi 30 novembre à partir de 17h00**, dans l'amphi 500 de l'UBS.

L'ensemble des Conseillers municipaux sont invités à participer à ce séminaire.

## **5- Taxe de séjour GMVA**

Le montant prévisionnel de la taxe de séjour perçu par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération est de 1 400 000 € pour l'année 2017. Il n'y a pas eu de prévisions par commune. Pour rappel le montant de la taxe de séjours sur Arzon et Vannes en 2016 a été, respectivement, de 372 446 € et 625 286 €.

Le montant de la taxe à ce jour récolté par GMVA pour l'année 2017 est de 1 000 000 €.

#### **6- Travaux de restauration de l'église**

Une convention avec la Fondation du patrimoine a été signée le 26 octobre 2017. Cette action a pour ambition de sensibiliser la population de la commune à la conservation de son patrimoine et va permettre de récolter des dons qui aideront au financement des travaux.

---

### **Questions Diverses posées en séances:**

---

#### Questions du groupe "Bien vivre à Elven".

- 1) *Point sur l'obtention des différentes subventions attribuées ou en attentes pour la nouvelle salle de sport*

Le projet de la salle de sport Ar Goët, la voie de desserte, le plateau sportif et l'aménagement de la cuisine centrale pour la production de repas pour le collège public bénéficie de financement de la part de l'Etat au travers de la DETR et du Fond de soutien à l'investissement Local, de la Région, du Conseil Départemental du Morbihan et de Golfe du Morbihan Vannes Agglomération pour un montant total de 2 127 247 €. La commune a déjà perçu 766 446 € et il reste 1 360 801 € à percevoir.

- 2) *Quel est le nombre de services à la cantine scolaire et combien de temps est attribué aux enfants pour manger par service.*

Il y a deux services au restaurant scolaire : un service de 11h35 à 12h30 pour les élèves de l'école St Joseph et un service de 12h30 à 13h25 pour les élèves de l'école C.DESCARTE. Les enfants de la petite section au CP disposent de 40 à 45 minutes pour manger et les enfants de CE1 au CM2 passent entre 15 et 25 minutes à table. Dans ce dernier cas ils sont libres de prendre le temps qu'ils souhaitent pour déjeuner sachant que le personnel leur impose de rester au moins 15 minutes à table.

- 3) *Où en est le projet de méthanisation sur la ZA du Gohélis, porté par Golfe du Morbihan Vannes Agglomération.*

Le projet continue d'avancer, le cahier des charges pour le lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre est en cours. Il devrait être attribué au 1<sup>er</sup> trimestre 2018. Le dimensionnement du projet est arrêté. Le montage et portage juridico-financier est en cours d'étude. Des contrats d'approvisionnement ont déjà été signés avec GRDF. Le projet va être porté par la SAS 56 Energie, les parts sociales seront accessibles aux personnes morales de droit privé, de droit public et toute personne physique.

#### ➤ Date des prochains conseils municipaux :

- Lundi 18 décembre 2017 à 20h
- Lundi 19 février 2018 à 20h

Le Maire  
Gérard GICQUEL

